

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025 DE LA DOUBLE LICENCE  
MENTION HISTOIRE – LLCER PARCOURS ITALIEN

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,  
**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,  
**Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,  
**Vu** la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines

**ARRÊTE n° 2025-179**

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **DOUBLE LICENCE**

**Mention : Histoire - LLCER**

**Parcours : Italien**

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Laurent Guichard, co-responsable de la double licence mention Histoire-LLCER parcours Italien	• MCF - USMB
➤ Madame Silvia D'Amico, co-responsable de la double licence mention Histoire-LLCER parcours Italien	• PR - USMB
➤ Madame Anne-Sophie Nardelli	• MCF - USMB
➤ Monsieur Moreno Savoretti	• MCF - USMB

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 27 mars 2025

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND